



## Règlement des charges de copropriétés

Par **Guigui44**, le **28/04/2017** à **15:23**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un bien en copropriété que j'ai mis en location.

Le syndic me réclame depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, un montant de 850€ dont j'avoue avoir oublié le motif. Lorsque je demande le motif à mon syndic, il m'explique qu'il s'agit d'une dette qu'il a repris de l'ancien syndic et est incapable de m'en expliquer la raison (le syndic à changé il y a 4 ou 5 ans voire plus).

Dois-je payer ce montant ?

Ai-je le droit d'exiger du syndic qu'il me précise la raison précise du montant réclamé ?

Quels sont mes recours ?

Merci d'avance.

G

Par **morobar**, le **28/04/2017** à **16:51**

Bonjour,

Prescription de droit commun: 5 ans.

Après en trop ou manque, irrécouvrable.